



Service émetteur :
DGS

SÉANCE ORDINAIRE

PROCES-VERBAL

Le **trente septembre deux mille vingt et un** à 18 h 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d’HENNEBONT, convoqué le **21 septembre 2021**, réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Michèle DOLLÉ, Maire.

Etaients présents :

Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT, Nadia SOUFFOY (de la question 1 à la question 18), Claudine CORPART, Thierry FALQUERHO, Valérie MAHÉ, Lisenn LE CLOIREC, Marie-Françoise CÉREZ, André HARTEREAU, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Frédéric TOUSSAINT, Peggy CACLIN, Philippe PERRONNO, Martine JOURDAIN, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Tiphaine SIRET, Gwendal HENRY, Anne-Laure LE DOUSSAL, Yves DOUAY, Joël TRÉCANT, Guillaume KERRIC, Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Julien LE DOUSSAL, Michèle LE BAIL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- 1) Stéphane LOHÉZIC a donné pouvoir à Michèle DOLLÉ,
- 2) Nadia SOUFFOY a donné pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ (de la question 19 à la question 28),
- 3) Julian PONDAVEN a donné pouvoir à Tiphaine SIRET,
- 4) Roselyne MALARDÉ a donné pouvoir à Jean-François LE CORFF,
- 5) Christian LE BOULAIRE a donné pouvoir à Michèle LE BAIL,

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. **Guillaume KERRIC** désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Madame la Maire informe que le vœu concernant l'accueil des réfugiés afghans, sollicité par le Groupe Hennebont Pour Tous sera présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 28 octobre 2021.

Fabrice LEBRETON déclare « Madame la Maire, merci. Le groupe a déposé, lundi dernier, un vœu concernant un sujet dramatique qui est celui de l'accueil de réfugiés afghans sur le territoire national. Nous avons fait une proposition d'un vœu commun pour témoigner notre solidarité vis-à-vis de ces hommes, des ces femmes et de ces enfants fuyant le régime des Talibans. Madame la Maire m'a appelé à ce sujet lundi et nous avons convenu de présenter ce vœu lors du Conseil Municipal d'octobre après qu'il ait été retravaillé par les 3 groupes municipaux. Merci donc d'avoir accepté de présenter ce vœu au prochain Conseil Municipal. »

ORDRE DU JOUR :

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 juin 2021

Madame la Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2021.

Présents : 29	Pouvoirs : 4	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour :33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant :0

Le Conseil Municipal a décidé de valider le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2021.

2) DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : compte-rendu

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Nous avons plusieurs remarques à faire et plusieurs questions à vous poser. Au risque d'aggraver votre lassitude, Mesdames et Messieurs de la majorité, les premières remarques porteront sur les différentes modifications des marchés relatifs à la construction du Centre International de Formation, d'Entraînement et de Compétition de Tennis de Table (CIFECTT).

Lors du Conseil Municipal de juin dernier, nous étions déjà intervenus sur le même sujet à savoir sur une modification de marché concernant le gros œuvre et une charpente métallique à hauteur de 2 689,75 €.

Ce soir, ce n'est pas d'une modification de marché dont il s'agit mais de 4, pour une valeur totale de 22 723,80 €. Ces 5 modifications de marché représentent un coût supplémentaire total de plus de 25 000 €. C'est peut-être « Peanuts » pour certains, mais certainement pas pour nous !

Madame la Maire,

1 : comment s'expliquent ces modifications de marché ? A quoi sont-elles dues ?

2 : Ces coûts supplémentaires interpellent : d'aucuns pourtant nous avaient dit que ce projet avait été minutieusement réfléchi et bien cadré... Et bien non ! Au lieu d'un projet bien ficelé financièrement, qu'avons-nous ? Un projet dont le coût ne cesse d'augmenter. Jusqu'où allons-nous aller à ce rythme ? Au final, quel sera le coût de cet équipement ? 8 millions TTC comme on nous l'a annoncé ou plus ? Quelle sera la participation de la Ville dans la construction de cet équipement municipal ? 2 millions 758 000 € ou plus ? Si à chaque Conseil Municipal, vous nous présentez des modifications de marchés, il est à craindre que les sommes annoncées soient plus que dépassées. Nous espérons que le Conseil Municipal de ce soir sera donc l'occasion d'avoir, de votre part, des réponses précises et de vives voix, et qu'à l'avenir, nous ne serons plus obligés de lire la presse locale pour découvrir telle ou telle information concernant ce nouvel équipement. A ce sujet, je me permets une digression. Il est en effet surprenant d'apprendre très régulièrement par voie de presse, nombre

d'informations sur cette future salle : que ce soit sa visite par Madame la Ministre déléguée en charge des sports en janvier dernier ou, plus récemment, celle par les partenaires de la Garde du Vœu Hennebont Tennis de Table. Seconde parenthèse. Ce qui n'est pas normal c'est que le club réserve l'exclusivité de la visite du chantier de cet équipement public, financé avec de l'argent public, en partie par celui des contribuables hennebontais, à ses sponsors privés, mais tient à l'écart les représentants de l'OMS, tous les élus municipaux... Cette façon de procéder nous semble vraiment incongrue et très loin des valeurs que nous défendons.

Madame la Maire, nous souhaitons aussi des précisions quant à la construction du centre de formation qui n'est pas encore sorti de terre mais que nous avons découvert dans une vidéo d'un quotidien régional. Quand le chantier doit-il débuter ? Début 2022 comme indiqué dans la presse ?

Notre dernière remarque portera sur le protocole d'accord relatif aux conditions de mise à disposition du CIFECTT, protocole conclu entre la Ville et le Club en 2018. Lors de la séance du 28 février 2019, le Conseil Municipal s'est prononcé, entre autres, sur ce document. Par leur adoption du protocole d'accord, les Élus Municipaux ont validé la concomitance des deux constructions. C'est sur cette base qu'ils se sont prononcés. Or, la construction simultanée des deux infrastructures ne s'est pas faite. Ce point précis du bordereau de février 2019 n'a donc pas été respecté. Cela, bien sûr, nous interpelle et nécessite de votre part des explications d'ordre réglementaire.

Le second point de notre intervention portera sur la mise à disposition du rez-de-chaussée de l'ex-Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), rue Tabarly, au profit de l'association « Départ Imminent pour l'Hôtel de la Gare ».

Première remarque sur la forme : en découvrant ce bordereau, nous avons été surpris d'apprendre votre décision qui n'a absolument pas été abordée dans aucune Commission. Nous n'en n'avons jamais discuté. Une fois encore, et cela devient récurrent, vous prenez des décisions sans en avoir préalablement discuté avec vos oppositions.

Deuxième remarque : pourquoi cette décision ? Quelle est sa cohérence avec le projet à long terme de développer le Port ? Quid de la capitainerie du Port envisagée dans ces locaux ? L'Association des Pêcheurs Plaisanciers, entre autres, a-t-elle été informée de votre décision ? Autant de questions qui méritent des explications.

Troisième remarque qui portera sur la gratuité que vous accordez à l'association. On s'en félicite bien sûr mais si vous le faites pour cette association, pourquoi ne pas la généraliser à toutes les associations hennebontaises qui occupent une salle ou un bâtiment public ? »

Madame la Maire répond « Je vais vous répondre sur la mise à disposition pour l'Association « Départ Imminent pour l'Hôtel de la Gare ». En fait, ils sont en plein travaux et ils manquaient de place, donc ils nous ont demandé tout simplement, à titre provisoire, si on pouvait leur mettre à disposition un local pour qu'ils puissent entreposer le matériel. Ce matériel n'est pas destiné à rester à cet endroit-là au niveau de la DDTM. Il va bien entendu revenir vers l'Hôtel de la Gare quand ce sera possible. Je pense que de toute façon même si nous étions passé en Commission, il y aurait certainement eu un accord unanime pour prêter un espace de rangement à l'Association « Départ Imminent pour l'Hôtel de la Gare ». Et c'est à titre tout à fait provisoire.

Concernant les Pêcheurs Plaisanciers, nous les avons rencontrés et nous avons effectivement parlé de la capitainerie. Le travail que nous avons à faire avec les pêcheurs plaisanciers au niveau de la DDTM, est un travail d'évaluation des besoins. Les locaux de la DDTM sont importants. Nous avons convenu de nous revoir. Ils vont nous déterminer les besoins et avec l'analyse des besoins on va aussi déterminer avec eux l'espace que l'on pourra leur accorder. Tout simplement. Là, je pense que la réponse est apportée.

Sur le centre de formation, sur un marché de cette importance et sur des travaux de cette importance, effectivement il peut y avoir des modifications. »

Madame la Maire présente de manière très technique les différents avenants au marché passés avec les entreprises suivantes : SRB, Le Roux, Pigeon soit 25 000 € de surcoût.

Pascal LE LIBOUX ajoute : « xième intervention sur le sujet, logique. Donc effectivement, 25 000 € sur un dossier à 8 millions TTC, ça fait 2,5 %. Ce n'est peut-être pas « peanuts » comme je l'ai dit une fois, admettez qu'en terme d'augmentation Du coût d'un chantier de cet ampleur-là, surtout compte-tenu de la conjoncture, déjà dans l'absolu ce serait très très peu ; Pourquoi pas le signaler.

Puisque vous vouliez une information orale, en directe et par voie de presse, et bien en voilà une de première bourre et qui, pour le coup, est extrêmement positive. Suite à une demande de subvention complémentaire que nous avons faite pendant l'été auprès du Ministère des Sports et eu égard à l'intérêt du projet, dans le cadre aussi de la labellisation d'Hennebont Terre de Jeux 2024, et bien nous avons obtenu, c'est une super nouvelle même au-delà de celle que nous espérions, une subvention de 388 000 € qui absorbe, comme dit Madame la Maire, très très largement le surcoût des 25 000 € que vous évoquez. J'espère que vous allez vous en réjouir. La charge pour la Collectivité va être diminuée d'autant. La diapositive que je vous ai présentée l'autre fois qui montrait que déjà avec une valorisation de notre participation à 2,7M, effectivement, ça pouvait ressembler à une opération blanche. Et bien peut-être qu'au final on va avoir une opération qui va être bénéficiaire pour la Ville, en tout cas je retravaillerai ma diapositive pour vous démontrer qu'avec les recettes fiscales qui sont générées par cet équipement-là, compte-tenu que notre participation continue de diminuer de fait sur cet investissement-là, j'espère que ce soir c'est une bonne nouvelle que je vous ai annoncée ».

Thierry FALQUERHO précise : « On n'est pas à l'abri d'une révision de prix dans certains domaines vu la conjoncture et vu la demande. Les entreprises ont le droit de réévaluer les prix. Avec la crise COVID, certaines entreprises ne nous ont pas appliqué de coûts de nettoyage et d'entretien. Je sais que l'entreprise qui gère la base de vie nous en a fait part et nous sommes en train d'étudier les factures reçues et nous aurons peut-être quelques augmentations ».

Pascal LE LIBOUX ajoute : « Pour compléter le propos et répondre aux questions finales, sur ce que vient de dire Thierry FALQUERHO. C'est un petit coup de chapeau en passant aux services, parce que la subvention on ne l'a pas obtenue comme cela. Ça s'est fait dans un montage de dossier dans des délais extrêmement courts. On peut remercier la Direction Technique et la Direction Générale de leur implication sur ce dossier-là parce que c'était clairement inattendu sur ce montant-là. Ce n'est pas tous les matins que l'on peut récupérer presque 400 000 € émanant d'un Ministère sur un projet qui est déjà en cours. J'espère que ça fera taire vos différentes interrogations sur ce sujet-là.

En tout cas, ça montre bien l'intérêt porté par le Ministère des Sports sur un équipement de ce type-là. Je le répète, la participation de la Ville est diminuée d'autant moins, éventuellement, les quelques surcoûts dont vient de faire allusion Thierry FALQUERHO.

Sur la partie construction du centre d'hébergement, donc là clairement vous avez raison, il y avait volonté de concomitance des 2 dossiers. Pour nous, avec André HARTEREAU, Maire à l'époque, dans les négociations avec le Club, c'était effectivement, un élément fondamental de notre engagement dans ce projet-là. Les Collectivités Publiques s'engageaient à financer l'équipement. Il était capital pour nous que le Club s'engage financièrement sur des montants extrêmement conséquents compte-tenu des ressources financières du Club.

Le Club a respecté son engagement. Il a pris langue avec le promoteur qui était propriétaire du terrain, a élaboré avec lui un projet de construction et effectivement, vous avez raison, il y a eu quelques retards liés à cette négociation-là. Nous avons pu rencontrer les différents acteurs de ce dossier-là. Et deuxième bonne nouvelle aussi, le permis de construire a été déposé cet été. Il y a eu 2, 3 remarques qui ont été formulées par les services. Les réponses ont été apportées et je peux vous annoncer que les travaux démarreront bien en 2022. Avec un investissement quand même pour le Club qui est de l'ordre, j'ai un tout petit doute, j'ai en tête 1,2 million. Là aussi quand on dit que la Collectivité apporte un cadeau royal à un club, ce Club, je le rappelle, c'est important de le dire à tous, ce Club prend aussi un très très fort engagement financier, en finançant, sur ses fonds propres ce centre d'hébergement destiné à accueillir, pas seulement du sport professionnel, 40 jeunes qui seront formés au tennis de table, qui seront scolarisés sur Hennebont, dont les parents viendront les voir sur Hennebont, qui permettra d'accueillir des délégations étrangères, qui feront connaître la Ville à l'extérieur et qui vont nous permettre aussi de faire rayonner ce centre, mais aussi notre Ville. Je pense que là aussi, il y a parfois confusion en disant la Collectivité investit beaucoup pour du sport professionnel, la Collectivité investit aussi pour un centre de formation et d'entraînement qui va accueillir 40 jeunes en permanence. Et c'est ce type de labellisation qui a permis aussi d'avoir le label « Hennebont Terre de Jeux » et d'avoir la subvention dont je vous ai parlée tout à l'heure. Parfois il faut savoir se réjouir quand les nouvelles sont bonnes. Et tous les signaux qui viennent de l'extérieur vont dans le même sens, de la totale justification de l'utilité d'un équipement comme celui-là. Et c'est un équipement qui aura bien une vocation éducative et sociale et on l'a toujours affirmé depuis le début ».

Thierry FALQUERHO précise : « Le Club sera axé plus dans la démarche qui suit sport jeunes et sport handicap ».

Madame la Maire ajoute : « Avec une coopération internationale, mardi 5 octobre le Club, avec la Région Bretagne va porter un projet de coopération qui vise à promouvoir la pratique du tennis de table comme outil de développement durable auprès de la jeunesse malgache. Donc, le Club va accueillir 4 jeunes malgaches pendant 2 ans ».

Pascal LE LIBOUX ajoute : « Et pour compléter, le Président du Club était la semaine dernière en Afrique, à Yaoundé au Cameroun devant l'ensemble des fédérations de tennis de table des différents pays d'Afrique pour labelliser notre futur équipement comme centre de formation et d'hébergement de l'ensemble des jeunes africains qui voudraient se spécialiser dans le tennis de table. C'est aussi notre manière d'affirmer que ce futur complexe de tennis de table a bien cette vocation éducative qu'on a soulignée depuis le départ et qu'on veut redire une fois de plus ce soir ».

Madame la Maire ajoute : « Et pour revenir au local, le tennis de table va prêter des tables au lycée Victor Hugo. L'ensemble des secondes va avoir une semaine dédiée au sport. Egalement la participation, comme d'autres clubs, à la politique de la Ville, également des interventions dans les écoles, également des interventions aux Estivales, également ils ont ouvert la pratique aux jeunes filles. Je pense que, sur Hennebont, le Club fait aussi, comme d'autres clubs, autre chose que le tennis de haut de niveau ».

Michèle LE BAIL déclare « Vous parlez de club, Garde du Vœu Tennis de Table, mais quand on recherche dans l'association La Garde du Vœu, on ne trouve pas de section Tennis de Table ».

Claudine CORPART répond : « C'est historique effectivement, le tennis de table a bien dû à un moment donné faire partie des sections de la Garde du Vœu Hennebontaise (GVH). Il se trouve que le Club a beaucoup évolué et s'il change de nom alors qu'il n'est plus vraiment au sein de la GVH comme les autres sections. Il est sur une dimension bien différente. S'il change de nom, il faut tout recommencer à zéro au niveau des instances nationales sportives. C'est pour cela qu'il y a le GVH Tennis de Table mais ça ne rentre pas dans le fonctionnement logique et normal de la GVH aujourd'hui. Ça date de bien des années. Et tant que les instances nationales ne permettront pas qu'un Club sportif change de nom, sans perdre tous ses acquis sportifs, ça restera comme cela ».

Michèle LE BAIL ajoute « Je rejoins Fabrice LEBRETON sur le fait que le sujet n'ait pas été abordé en Commission, vous auriez pu Madame La Maire, l'évoquer en simple information ».

Madame la Maire répond : « C'est juste du stockage sur quelques mois ».

Présents : 29 Pouvoirs : 4 Total : 33 Exprimés : 0 Non votant : 33

Non votant : Prend acte

Le Conseil Municipal prend note des actions engagées au titre des délégations du Maire.

3) Instances extérieures - Lorient Agglomération : Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : modification des représentants

Madame la Maire donne lecture du bordereau.

Présents : 29 Pouvoirs : 4 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **DE DÉSIGNER** comme suit les élus pour le représenter au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :

LORIENT AGGLOMÉRATION	
Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)	Titulaire : Pascal LE LIBOUX Suppléant : Stéphane LOHÉZIC

4) Réunification de la Bretagne : Vœu pour soutenir un référendum en Loire - Atlantique

Tiphaine SIRET donne lecture du bordereau.

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Nous souhaiterions faire notre intervention en deux temps.
« Tout d'abord, nous aimerions insister sur le mot référendum que vous utilisez dans l'intitulé de ce vœu. En effet, vous mettez en avant, à juste titre, ses bienfaits en termes de revitalisation de notre démocratie et de l'aspiration des citoyens et des citoyennes à être davantage consultés. Vous semblez donc y accorder énormément d'importance. Cependant, quand il s'agit de notre territoire, donc de votre responsabilité, vous bottez en touche et rejetez toute demande de référendum, notamment lors du précédent Conseil Municipal, lorsque l'on vous l'a proposé pour le projet de stockage de sédiments pollués sur le site de la Becquerie, projet, ô combien important, qui ne sera sans conséquences pour notre Commune et la Vallée du Blavet. Puisque le référendum a tant de vertus, ne pourriez-vous pas faire en sorte qu'il puisse avoir lieu sur ce sujet ?

Yves GUYOT répond : « Fin juin, vous nous aviez déjà demandé, l'enquête publique aurait dû se dérouler quelques jours après au mois de juillet. Nous avons fait le choix de faire en sorte que cette enquête publique puisse se dérouler au mois de septembre. Ça a été notre façon à nous de faire en sorte que le débat puisse être présent. La réunion d'informations et de débat a eu lieu à mi-parcours de cette enquête publique. Et on a vu, pour ma part, avec beaucoup de déception que la salle était quasiment vide, ce qui montre que c'est un sujet qui, pour l'instant, n'a pas réussi, malgré des années de mobilisation, à intéresser la population hennebontaise. Qu'est-ce qu'il en aurait été d'un référendum quand on voit la très faible affluence à cette réunion publique. On attend pour la suite les résultats de l'enquête. Les mobilisations qui ont eu lieu jusqu'à présent n'ont pas conduit à montrer l'intérêt d'un référendum contrairement à la question du devenir de la Loire-Atlantique ».

Pierre-Yves LE BOUDEC ajoute « Quant au sujet du vœu, nous allons le voter parce que, tel qu'il est rédigé, il ne peut fâcher personne, il est consensuel. Mais, pour nous, il est incomplet parce qu'il ne propose aucune disposition en cas de vote positif. Ce vœu a déjà été adopté par les Villes de Nantes, de Rennes, par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, mais il a été rejeté par le Gouvernement en 2018 au motif qu'il ne concernait qu'une seule entité territoriale. Nous estimons donc qu'il faut être plus offensifs et nous positionner sur le problème de fond à savoir sommes- nous favorables au rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne ? »

Tiphaine SIRET répond : « Sur la manière dont le vœu est écrit, effectivement, il peut te sembler incomplet. L'idée c'est que c'est le même vœu qui est voté partout. On essaie de montrer que toutes les Communes votent le même vœu ou quasiment le même. En tout cas, c'est celui que j'ai reçu de Nantes. C'est plutôt dans ce sens-là. Pour la question de la participation des Bretons, l'idée du référendum c'est qu'il sera accompagné d'études de faisabilité, parce que ça n'engage pas que la Loire-Atlantique mais aussi d'autres Départements qui font partie de la région Pays de la Loire. Il devrait être proposé, si jamais cela aboutit, des études de faisabilité sur les impacts sur les 2 Régions et sur les Départements qui constituent ces Régions. Donc il est probable et quasiment sûr, que si jamais les études ont lieu, évidemment les Bretons eux aussi seront consultés. C'est prévu dans le processus. Là, on est de tenté de répondre à cette demande démocratique qui a été faite et ensuite il y a plein d'étapes avant d'arriver à la décision finale. On en est qu'au début du processus. C'est un encouragement à ce processus démocratique demandé ».

Frédéric TOUSSAINT déclare : « Mon intervention portera uniquement sur le bordereau. Pour reprendre un terme de Pierre-Yves LE BOUDEC, je ne vais pas utiliser des moyens biaisés pour aborder un autre sujet. Je voterai contre ce bordereau. J'estime que ce n'est pas à moi élu hennebontais de m'immiscer dans ce processus de décision qui concerne, in fine comme le rappelle le bordereau : l'organisation d'une consultation au sujet de la réunification de la Bretagne. Pourquoi serait-ce à moi élu hennebontais de peser dans un processus dont le choix ne m'appartient pas ? On pourrait y voir un habile moyen de faire pression, ce n'est pas ma conception de la démocratie. Ce sujet me fait me poser plusieurs questions. La première concerne, puisque c'est inscrit comme tel, la réunification de la Bretagne. A priori pourquoi pas, mais avec quelles frontières administratives ? Je ne vais pas ici refaire un passage long sur des limites qui ont été plus que mouvantes à travers l'histoire de la péninsule. Je pense en plus que les habitants de Loire-Atlantique ne sont pas les seuls à être concernés par cette question. Elle doit s'adresser à tous les habitants des Pays de la Loire, veulent-ils voire disparaître leur Région par démembrement ? Vers quelle (s) autre(s) souhaiteraient-ils se tourner (si ceux-ci sont d'accord) ? Que ferait-on, par exemple, dans le cadre de ce scénario si les habitants de la Mayenne souhaitaient également se rapprocher de la Bretagne (ce qui à certains moments historiques peut se concevoir) ? Enfin, qui de Nantes ou de Rennes comme capitale ? Laquelle des deux métropoles appauvrir ? »

Frédéric TOUSSAINT à Pierre-Yves Le BOUDEC : « Tu n'as pas à réagir de cette façon-là

Madame la Maire déclare : « Ce Conseil Municipal, à un moment donné, commence à dérapier. Je trouve cela assez désagréable. Mais oui, ici on est dans un Conseil Municipal. Chacun a droit de s'exprimer. Au sein de notre groupe, il y a des personnes qui ne sont pas d'accord en l'occurrence Frédéric TOUSSAINT n'est pas d'accord, il vote en conscience. On a beaucoup échangé autour de ce vœu et nous l'avons présenté tout en sachant très bien et en connaissant très bien la position de Frédéric TOUSSAINT. Nous respectons les idées de chacun et les paroles de chacun. Aucun de nous n'a fait une réflexion désagréable ou d'humeur parce qu'il n'était pas d'accord. Ici, on est en Conseil Municipal, je souhaiterais simplement que les choses se passent correctement, calmement et de manière sereine. Nous avons aussi une image à donner, on est filmé. On a tous à faire un effort. Nous sommes au début du processus et il y aura d'autres débats à suivre ».

Présents : 29	Pouvoirs : 4	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 26	Contre : 2	Abstention : 5	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- **DE DEMANDER** au Gouvernement d'engager le processus qui permettra de consulter par référendum les électeurs de Loire-Atlantique sur leur souhait, ou non, de rejoindre la Région Bretagne.

5) Constitution du groupe de travail « reconstitution de la Baraque »

Frédéric TOUSSAINT donne lecture du bordereau.

Julien LE DOUSSAL déclare « On votera bien évidemment ce bordereau. On approuve d'autant plus votre décision de créer un groupe de travail portant sur le projet scientifique et pédagogique de la baraque de la reconstruction que vous suivez la proposition que nous avons faite lors du Conseil Municipal de janvier dernier.

Monsieur LE BOUDEC sera le représentant du Groupe Hennebont pour Tous dans ce groupe de travail.

Madame la Maire ajoute « C'est intéressant parce qu'on ne commence pas par se dire on a une baraque et où on va la mettre. On commence par le projet et ce qu'on va en faire, que veut-on y mettre à l'intérieur et quel est le projet autour de cette baraque-là et je pense que d'avoir des élus et également des spécialistes, des personnes qualifiées ça va nous aider à construire un beau projet ».

Présents : 29	Pouvoirs : 4	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- **D'APPROUVER** la constitution du Groupe de Travail portant sur le projet scientifique et pédagogique de la Baraque de la Reconstruction.

6) Rectification de la Délibération n°202106009 « Annulation de deux subventions à titre récurrent – année 2021 »

Claudine CORPART donne lecture du bordereau.

Présents : 29	Pouvoirs : 4	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- **DE VALIDER** la rectification énoncée ci-dessus.

7) Répartition des subventions OMS aux associations sportives – année 2021

Philippe PERRONNO donne lecture du bordereau.

Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ déclare « On votera bien sûr ce bordereau non sans avoir préalablement loué le travail quotidien réalisé par l'Office Municipal du Sport (OMS). Il n'est pas en effet inutile de le rappeler, qui plus est en cette période difficile qui affecte les associations.

Avant de voter, nous avons quelques remarques :

La première portera sur l'enveloppe globale que la Ville verse à l'OMS : elle est, comme l'an passé, d'un peu plus de 38.000 €. On se félicite que vous l'ayez maintenue au même niveau en espérant, bien sûr, que toutes les aides allouées et réparties satisfassent les associations.

Nous avons ensuite une question concernant les subventions accordées aux établissements scolaires : pourquoi sont-elles les mêmes pour les établissements du secondaire mais différentes pour les écoles primaires ?

La troisième remarque portera sur les sommes allouées aux diverses associations sportives où l'on peut constater de gros écarts. Qu'est-ce qui les explique ? Le nombre de licenciés ? Les résultats ? D'autres éléments ? Est-il possible à l'avenir que nous puissions prendre connaissance des critères pris en considération pour répartir ces aides financières ?

On terminera cette intervention en exprimant des regrets : que des associations comme le Rugby Club du Blavet, la Boxe Hennebontaise et la Gym CGH se voient attribuer une pénalité de - 20 % à cause d'une demande formulée hors délai. Vous connaissez notre position concernant votre choix qui, à nos yeux, ne s'impose surtout pas en cette période difficile que traversent les associations. »

Philippe PERRONNO répond « Non seulement ça n'a pas diminué mais c'est passé à 40 000. Hors délais, on a voté cela il y a quelques années déjà pour que tout le monde soit à la même date. C'est plus facile de calculer en ayant les dossiers au bon moment. Il n'y en a que 3 sur l'ensemble des associations, ce n'est pas beaucoup ».

Claudine CORPART ajoute « C'est vrai que c'est toujours difficile et ce n'est pas fait de gaieté de cœur. Ça reste une forme de pénalité. Les associations connaissent le règlement, on en discute depuis bien longtemps avec elles. Si on impose cette règle, et tu l'as salué également, c'est qu'il y a un gros travail des bénévoles de l'OMS pour faire rentrer tous les dossiers, les analyser, les faire rentrer dans la grille de critères pour avoir un tableau aussi simple que celui-là à lire. S'ils reçoivent les dossiers au fil de l'eau, à un moment donné, ils ne peuvent plus avancer. Ça permet aussi que l'ensemble des dossiers aient été lu, traité, analysé pour que l'ensemble des associations touchent des subventions le plus tôt possible.

Ça reste pénible, on en est tout à fait conscient mais cette règle-là elle a aussi l'intérêt d'être équitable et c'est la même règle pour tout le monde ».

Madame la Maire ajoute : « En ce qui concerne les établissements scolaires, c'est la répartition que fait l'OMS, pour les primaires en fonction des effectifs, et pour le secondaire au forfait. »

Philippe PERRONNO ajoute : « Et évidemment c'est en fonction des effectifs et principalement les effectifs de jeunes et il y a aussi le niveau du Club. Il y a des coefficients. Evidemment si tu veux avoir tout cela, l'OMS tient à disposition cette base de calcul ».

Michèle LE BAIL déclare « Je trouve effectivement dommage de pénaliser les associations qui ont répondu en retard, surtout dans le contexte sanitaire actuel. »

Madame LE BAIL demande s'il ne pourrait pas y avoir un geste solidaire supplémentaire pour donner une équivalence aux associations concernées.

Philippe PERRONNO répond : « A part cette subvention OMS il y a le Pass Asso qui va venir, par la suite, compenser largement, je pense, pour ceux qui auraient demandé cette aide-là ».

Madame la Maire ajoute « Et puis on a fixé des règles et elles sont connues des associations. Elles sont informées du dépôt de dossier. Si on commence à transgresser les règles. Je comprends bien que l'année a été difficile mais toutes les autres associations l'ont fait dans les temps ».

Michèle LE BAIL ajoute « Ce sont des bénévoles et il devient de plus en plus difficile de trouver des remplaçants et c'est à cause de cela que des associations s'éteignent. »

Claudine CORPART répond : « On vient d'être très clair sur le pourquoi il y a des règles. Les règles elles sont faites pour l'ensemble des associations et que tout le système ne soit pas retardé par des retardataires. C'est ça la réalité ».

Michèle LE BAIL ajoute « Sans revenir sur la subvention globale attribuée à l'OMS, peut-être pourrait-il y avoir une compensation sur un autre crédit budgétaire. »

Claudine CORPART répond : « J'ai bien compris. Je voulais juste terminer ma phrase du coup si vous voulez bien. Ce qui va compenser, cette année, la difficulté des associations, c'est le Pass Asso. Le Pass Asso c'est 32 000 € redistribués sur 22 dossiers associatifs hennebontais. Christian LE BOULAIRE était au groupe de travail par-dessus le marché. On a vraiment travaillé sur la manière de répartir cet argent, une partie venant principalement du Conseil Régional, de Lorient Agglomération et de la Ville d'Hennebont pour 8 000 €. C'est là l'effort de la Collectivité sur le soutien aux associations. Et c'est bien plus intéressant pour elles que ce qui est écrit ici sur ce tableau ».

Michèle LE BAIL demande confirmation que ces associations seront bien concernées par le Pass Asso.

Claudine CORPART répond à Michèle LE BAIL : « Si, elles ont monté un dossier. Il y a eu beaucoup de liens avec les associations sur ces questions-là. Ça ne passe jamais de façon hasardeuse. Les services relancent les associations. La campagne 2022 est déjà annoncée sur le site internet. C'est un vrai travail qui est fait derrière. C'est vrai, à un moment donné, c'est compliqué mais on ne peut pas faire à la place des gens. C'est jouable. La seule association pour laquelle on a fait une dérogation, sur le sujet, c'est les Anciens Combattants, c'est les seuls ».

Aurélia HENRIO déclare « Je voulais savoir pourquoi l'école de Langroix ne figurait pas dans ce tableau ? »

Valérie MAHÉ répond : « On leur a fait savoir. La nouvelle directrice n'était pas au courant du sujet ».

Pascal LE LIBOUX ajoute : « Je voulais juste abonder le propos de Claudine CORPART parce que je trouve qu'on passe assez vite sur le Pass Asso qui est quand même un effort sans précédent des Collectivités envers les Associations. Il faut quand même le dire, le redire. On est sur un budget global de 38 000 € quand on fait le total des subventions OMS. Claudine CORPART vient de redonner le chiffre de 32 000 € sur le Pass Asso. Autant dire, on peut le dire comme cela, les Collectivités doublent pratiquement leur participation, cette année, dans le fonctionnement associatif. Il faut vraiment se féliciter de cet effort-là. Et ce que vous avez, à juste titre, évoqué tout à l'heure, les difficultés liées à la crise sanitaire, sont très largement soutenues cette année ».

Madame la Maire ajoute « Nous sommes très attentifs, dans nos relations avec les associations, et nous veillons à ce que les choses se passent et évoluent correctement parce que l'on sait, qu'après cette crise, la reprise est difficile. On a une crise du bénévolat et il faut qu'on soit accompagnant ».

Présents : 29	Pouvoirs : 4	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE VALIDER** ces propositions de subvention,
- ➔ **DE DIRE QUE** la dépense sera inscrite au Budget au compte : 6574

8) Modification des tarifs d'impression à l'espace multimédia

Claudine CORPART donne lecture du bordereau.

Présents : 29	Pouvoirs : 4	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

→ **D'ADOPTER** la nouvelle tarification des copies à la Médiathèque Eugène Guillevic telle que présentée à compter du 01/11/2021.

9) Restauration de la sacristie Notre-Dame de Paradis – Avant - projet définitif

Frédéric TOUSSAINT donne lecture du bordereau.

Madame la Maire ajoute : « J'aimerais souligner le travail de fond qui est fait sur le patrimoine qui est mené par les élus qui se succèdent et les services qui y travaillent. On le voit avec la rénovation de la Basilique, le résultat est vraiment à la hauteur de nos attentes ».

Claudine CORPART ajoute : « Cette attribution de cette somme pour la rénovation de la sacristie est vraiment liée à la rapidité et à l'efficacité du travail de Frédéric TOUSSAINT et des services derrière pour que le dossier soit prêt en un temps record puisque la contrainte qui nous était donnée, c'est que les premières factures soient engagées sur la fin 2021. Ça a été un vrai défi de réussir à monter un dossier aussi complet et d'obtenir cette somme-là. C'est vraiment formidable ».

Fabrice LEBRETON déclare « Nous sommes, comme vous, attachés au patrimoine, qu'il soit cultuel ou autre. On votera donc sans aucun problème ce bordereau. Et puisque vous saluez le travail des élus, permettez-nous de saluer le travail des élus d'avant 2014, notamment de celui de notre amie Florence MARVIN qui a beaucoup œuvré pour le patrimoine ».

Frédéric TOUSSAINT répond : « Je vais même compléter tes propos Fabrice LEBRETON. On salue son travail et sa volonté d'avoir mis en place un plan pluriannuel ce qui permet de lisser les dépenses sur plusieurs années et de bénéficier d'un effet levier tous les ans des Collectivités partenaires qui abondent en fonds les travaux. Donc merci beaucoup ».

Madame la Maire ajoute « Et d'avoir les encouragements et une écoute extrêmement attentive des services de l'Etat qui, du coup, nous accompagnent et admirent cette continuité car on est une des seules villes bretonnes à avoir des plans patrimoniaux qui se suivent ».

Présents : 29	Pouvoirs : 4	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- **D'APPROUVER** l'Avant-Projet Définitif concernant les travaux de restauration de la sacristie Notre Dame de Paradis,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à accomplir tout acte nécessaire au déroulement de ce projet et selon les délégations accordées par le Conseil Municipal.

10) Projet de zonages assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la Commune d'Hennebont : bilan enquête publique

Thierry FALQUERHO donne lecture du bordereau.

Présents : 28	Pouvoirs : 4	Total : 32	Exprimés : 0	
Unanimité	Pour : 0	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 33

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **DE PRENDRE ACTE** de ces projets de zonages assainissement eaux usées et eaux pluviales.

11) Convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens téléphoniques, électriques et d'éclairage public sur des parcelles communales

Peggy CACLIN donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Nous voterons ce bordereau mais notre collègue Julien LE DOUSSAL ne prendra pas part au vote puisque sur le plan professionnel, il est lié à ENEDIS ».

Michèle LE BAIL déclare « Il est précisé sur des parcelles communales ; lesquelles ? »

Madame la Maire répond : « ça peut être des voiries par exemple. Quand on a refait la route du Cabotage, on a profité de cet espace-là pour enterrer les réseaux téléphoniques ».

Michèle LE BAIL déclare « Ce serait bien de mettre en valeur le patrimoine de la Ville en effaçant les réseaux »

Frédéric TOUSSAINT répond : « Dans le cadre de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) qui s'appelle maintenant les Sites patrimoniaux remarquables (SPR) ça a été prévu. Donc, à partir de ce moment-là, ce sera intégré aussi à la réflexion quand des travaux auront lieu, sur le secteur dont vous parlez en tout cas ».

Yves GUYOT ajoute : « Il faut quand même savoir que ce sont des montants qui deviennent vite colossaux. Donc on le fait avec parcimonie dans des lieux qui le méritent vraiment. Idéalement on aimerait le faire partout. Dans ce cas-là, il y a beaucoup de choses qu'on ne ferait plus ».

Présents : 29	Pouvoirs : 4	Total : 33	Exprimés : 32	
Unanimité	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 1

Julien LE DOUSSAL ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **D'AUTORISER** de manière permanente Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de l'ensemble de ces dossiers (conventions, actes, devis...) relatifs à la gestion de ces réseaux

électriques, téléphoniques, d'éclairage public, de fibre optique, afin d'alléger le fonctionnement du Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer les documents à venir mandatant les notaires pour signer les actes authentiques relatifs à des conventions ENEDIS, afin de les publier auprès des services de la publicité foncière.

12) Rétrocession du domaine public fluvial de la Région Bretagne au profit de la Commune d'Hennebont

Jean-François LE CORFF donne lecture du bordereau.

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Nous allons voter contre ce bordereau parce que, encore une fois la Région Bretagne comme pour Saint-Caradec, se défait de ses terrains et parce que nous ne voyons pas, pour l'instant, un projet construit, harmonieux, cohérent d'aménagement de la zone du Ty Mor autour du nautisme mais seulement des achats isolés pour régulariser des situations. La zone telle qu'elle est, mérite un peu plus d'être valorisée. On a un peu l'impression que vous naviguez à vue au gré des opportunités alors qu'il faudrait aménager cette rive droite pour la rendre beaucoup plus attractive avec une vision à long terme. »

Madame la Maire répond : « En reprenant dans le domaine public des parcelles de la région Bretagne, c'est parce que nous sommes déjà en charge de l'entretien. Comme ça, nous avons complètement la main mise sur ces parcelles-là. On ne peut pas mettre à la porte des entreprises qui sont sur la zone du Ty Mor parce qu'on veut la consacrer entièrement au nautisme. On aménage cette zone, on a déjà fait un gros travail sur la rue du Cabotage et les entreprises du nautisme peuvent y exercer de façon plus facile et plus simple. Cette zone prend de l'ampleur. Il y a, au moins, une bonne vingtaine d'entreprises liées au nautisme. Ça représente un peu plus de cent emplois ».

Yves GUYOT ajoute « Ce n'est même pas la Région qui se défait. Il y avait des endroits où on se croyait chez nous et on n'était pas chez nous. C'est juste une régularisation d'un état de fait. Et puis les projets au Ty Mor forcément que ça avancera doucement puisqu'il y a des activités qui y sont et une orientation qui est plus ancienne et sur laquelle on ne peut pas revenir du jour au lendemain. L'Aviron qui est quasiment sur une parcelle régionale et puis le stationnement qui est à côté de l'Aviron qui est également sur une parcelle régionale, c'est vraiment une anomalie. Il n'y a aucune raison de reporter à partir du moment où ça se fait maintenant. On peut même se demander pourquoi ça n'a pas été fait plus tôt ».

Présents : 29	Pouvoirs : 4	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 28	Contre : 5 (HPT)	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- **D'APPROUVER** le principe de rétrocession des parcelles cadastrées section BE n° 328, 330, 334, 115, 17 appartenant à la Région Bretagne au profit de la commune d'Hennebont à titre gratuit,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à la finalisation de ce transfert,
- **DE DIRE** que les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

13) Cession parcelle communale rue Eugenio CARERAS au profit de Antoine COLIN et Gaëlle MALATRAY

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Présents : 29	Pouvoirs : 4	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** la cession de ce délaissé de terrain communal cadastré section AS 184p au profit de Monsieur COLIN et Madame MALATRAY, pour une surface d'environ 100 m² au prix de 35 €/m²,
- ➔ **D'AUTORISER** Madame la Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la formalisation de ce dossier, et notamment la signature de l'acte de vente, en l'étude de Maître PEGOURIER-FISCHER, notaire à Hennebont,
- ➔ **DE DIRE QUE** l'ensemble des frais liés à cette cession (géomètre, notaire) seront à la charge des demandeurs,
- ➔ **DE DIRE** que la recette correspondante sera inscrite au budget.

14) Cession parcelle communale au Parco au profit des consorts JÉGOUZO

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Céder un espace naturel communal à un particulier au motif qu'il est mal entretenu et trop fréquenté nous pose problème. C'est un espace public qui a donc été délaissé et dont on a déprécié la valeur. Il a été laissé à l'abandon alors qu'il aurait été judicieux de l'aménager et de le valoriser dans un secteur où les espaces naturels se font rares. Nous voterons donc contre cette vente. »

Monsieur LE BOUDEC ajoute : « Nous l'avons énoncé et si tu veux qu'on parle des Commissions... »

Aurélia HENRIO déclare « Contrairement à ce qu'affirme Yves GUYOT, nous l'avons dit en Commission et avons émis des réserves. Nous avons posé des questions sur les raisons pour lesquelles le bois n'était pas nettoyé. Nous n'avons pas eu de réponse. La seule réponse que nous ayons eue est celle de Madame la Directrice du Patrimoine qui nous a simplement dit : « On n'y va pas ! »

Yves GUYOT répond : « Il n'y a eu aucune argumentation. Je n'ai pas souvenir de la réserve. C'est un bois qui se trouve au fin fond d'une zone industrielle qui ne reçoit aucun promeneur. C'est la raison pour laquelle il y a des dépôts sauvages. La Ville doit être propriétaire de quelques dizaines d'hectares, il y a aussi le Conseil Départemental qui en a quelques dizaines et ça fait tout de même beaucoup d'espaces naturels à entretenir. Je ne pense pas que les services n'aient ni le temps, ni le goût d'aller entretenir un bois qui ne sera fréquenté par aucun promeneur. A partir du moment où un particulier qui y a ses habitudes, car il est propriétaire de la moitié du bois, se propose de remettre tout cela dans un meilleur état d'entretien, je pense que c'est de l'intérêt général de le lui vendre ».

Présents : 29	Pouvoirs : 4	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 28	Contre : 5 (HPT)	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** la cession de ces parcelles communales cadastrées section AZ 911 et 92 au profit des Consorts JEGOUZO, pour une surface de 11 311 m² au prix de 0,30 €/m²,
- ➔ **D'AUTORISER** Madame la Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la formalisation de ce dossier, et notamment la signature de l'acte de vente, en l'étude de Maître COMPAROT, notaire à Hennebont,
- ➔ **DE DIRE QUE** l'ensemble des frais liés à cette cession (géomètre, notaire) seront à la charge des demandeurs,
- ➔ **DE DIRE** que la recette correspondante sera inscrite au budget.

15) Cession parcelle communale au Ty-Mor au profit de l'entreprise SCI Picco Immo

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Pour nous, comme nous l'avons déjà exprimé en Commission à plusieurs reprises, cette vente ne doit pas se faire. Il ne faut pas perdre la maîtrise foncière sur la zone du Ty-Mor, pas à cet endroit-là, notamment pour avoir les coudées franches pour son aménagement. Nous comprenons bien et, par rapport à ça nous avons évolué, que les camions de la Société PICCO posent des problèmes rue du Cabotage et que donc une solution doit être apportée aux riverains. C'est pourquoi nous avons proposé d'aménager cet espace tout en le gardant public pour que les camions puissent sortir directement sur la zone mais véritablement si on veut, on en parlait tout à l'heure, sur l'aménagement de la zone du Ty-Mor, qui doit être essentiellement dévolue au nautisme avec des activités qui soient respectueuses de l'environnement, il nous faut travailler maintenant même si c'est difficile et qu'il y a eu des investissements avec ces deux entreprises de béton sur la rive droite du Blavet. Il y a quand même aujourd'hui un anachronisme avec ce béton qui est juste à proximité des eaux du Blavet. Donc plutôt que de perdre la maîtrise et donner encore plus de raisons à cette entreprise de rester là, il nous semble pour nous important de rechercher des solutions tout en leur permettant de continuer à fonctionner. »

Yves GUYOT répond « On était dans une situation de blocage qui fait que les nuisances ne pouvaient pas être réglées et que l'existant du Ty Mor était aussi compromis ».

Madame la Maire ajoute : « La Société est là. La Société produit de l'activité économique. Il fallait qu'on sorte de cette situation au niveau de la rue du Cabotage et de donner un confort de vie et une cohabitation plus harmonieuse des riverains. On ne peut pas mettre une entreprise à la porte, qui a investi et qui n'est pas prête à quitter les lieux. C'est à nous de trouver une solution pour permettre un confort aux riverains de la rue du Cabotage et si on arrive à trouver une solution sur un terrain en se gardant un cheminement sur le bord du Blavet et bien oui. On est là aussi pour trouver des solutions sur des situations qui existent et pour lesquelles nous n'avons pas d'autres solutions et d'autres perspective pour le moment ».

Yves GUYOT répond : « C'est juste pour trouver la solution mais je vois qu'on est d'accord sur l'essentiel. C'est ça le plus important ».

Pierre-Yves LE BOUDEC ajoute « Cela ne nous dédouane pas de rechercher des solutions d'aménagements autres ; centrales à béton et bord du Blavet cela n'a pas de sens, excusez-moi ! Elles étaient là avant vous, c'est un fait, mais on peut ne pas se contenter de cette situation ».

Madame la Maire répond : « Elles étaient là avant ».

Pascal LE LIBOUX ajoute « Dès 2014, on a fait, à minima, 5 visites des 2 entreprises concernées pour essayer d'envisager, avec elles, dès ce moment-là des solutions de redéploiement dans d'autres secteurs. Ça aurait pu

être jouable, peut-être, justement sur l'entreprise PICCO, juste avant qu'on arrive aux manettes puisqu'elle a été cédée en 2013. Ça n'a pas été fait à ce moment-là. On est arrivé en 2014, Denis Matériaux était en place, on a discuté mais l'acquisition venait d'être faite, les investissements étaient en cours et c'est vrai que là cela va être eu égard aux enjeux financiers et à l'argent qu'ils ont investi, et aux emplois aussi. On est d'accord pour dire qu'ils seraient mieux ailleurs, on partage tous évidemment. Maintenant il ne faut pas dévaloriser leur rôle sur le plan économique et social au niveau de la Ville.

Je n'ai pas dit que tu l'avais dit. Je tenais à le rappeler simplement ».

Madame la Maire ajoute « On est tous d'accord sur le fait qu'il fallait trouver une solution pour la rue du Cabotage. Nous sommes en train de trouver une solution pour la rue du Cabotage. Là où ne sommes pas d'accord c'est sur la manière de procéder ».

Présents : 29	Pouvoirs : 4	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 28	Contre : 5 (HPT)	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** la cession de cette emprise foncière BE 18 b (environ 1 200 m²) au profit de la SCI PICCO IMMO pour un montant de 10 €/m²,
- ➔ **D'AUTORISER** Madame la Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la formalisation de ce dossier, et notamment la signature de l'acte de vente, en l'étude de Maître DE POULPIQUET Guillaume, notaire à GUICHEN (35580),
- ➔ **DE DIRE** que les frais de géomètre et d'acte seront supportés par l'acquéreur,
- ➔ **DE DIRE** que la recette correspondante sera inscrite au budget.

16) Réhabilitation de l'ancien Hôtel de la Gare : convention de concession de stationnement sur domaine public

Peggy ACLIN donne lecture du bordereau.

Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ déclare « Nous voterons ce bordereau. La réhabilitation de l'Hôtel de la Gare est un beau projet. Il y a du lien dans ce qui est proposé : rencontres, dialogue, travail, restauration, hébergement. C'est aussi un projet qui doit permettre au Quartier de la gare de retrouver son dynamisme. Mardi dernier, il y avait une cinquantaine de voitures sur l'aire de stationnement et devant la gare. A l'avenir, il faudra rester vigilant quant à une éventuelle augmentation des véhicules due à la fréquentation du nouveau site et à des usagers du train de plus en plus nombreux. La création d'un local à vélos est intéressante et favoriser, on l'espère, les déplacements doux entre le domicile et le lieu de travail.

Nous ne pouvons parler de ce projet sans évoquer la fermeture du guichet de la Gare. C'est encre un Service Public qui disparaît.

Est-il exact que l'Association va prendre le relais d'accueil et de billetterie ? Nous déplorons, une fois encore, qu'une Association prenne en charge des missions de Service Public. »

Yves GUYOT répond : « Concernant la dernière question, oui il est prévu, il y a un accord, on n'a pas vu l'accord signé, mais l'intention est que cette mission de billetterie soit confiée à l'Hôtel de la Gare. Il faut se réjouir qu'il y ait une structure comme celle-là qui prenne le relais d'un service qui aurait disparu. Le chiffre d'affaires mensuel de la billetterie devient ridicule à la Gare d'Hennebont, avec la possibilité de réserver sur Internet. On est tout à fait d'accord là-dessus. Ce qui serait le plus gênant dans l'arrêt de la billetterie, ce n'est pas tellement la possibilité d'avoir des billets, c'est la faculté d'accueillir, c'est la présence humaine. En fait, dans le cas présent, c'est l'Association qui va le remplir et on peut leur faire confiance pour qu'il le remplisse de très bonne façon, avec en particulier des projets d'accueil, de gardiennage de vélos dans le bâtiment au rez-de-chaussée, donc ça prend une autre dimension et il y aura une vraie présence humaine.

Je voulais juste revenir sur le problème du stationnement. Si le projet de réouverture c'était fait avec un hôtel-restaurant, il n'y avait aucune obligation de stationnement pour l'établissement qui aurait rouvert. C'est juste, c'est très formel, c'est parce que les étages sont transformés en logement, que le permis de construire demande une création de places parce qu'il y a changement de destination des locaux. On est un peu parti du principe, en acceptant cette convention de stationnement qu'on est sur des espaces qui sont occupés le jour par, en particulier, les usagers de la gare et que ces logements sont plutôt des stationnements de temps de repos du soir et du week-end. On est un peu sur le principe d'une mutualisation et le Plan local d'Urbanisme (PLU) lui-même dit qu'il faut mutualiser les espaces de stationnement. On est bien dans l'esprit du PLU et ça aurait été dommage d'empêcher ce projet puisqu'il n'avait pas de possibilité de création de stationnement autre à faire du souterrain. Il y avait un os là-dessus donc c'était une façon de se sortir du problème réglementaire ».

Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ ajoute « Le développement du coworking risque d'entraîner un afflux supplémentaire de véhicules dans la journée. »

Yves GUYOT répond : « C'est vrai que le développement d'activités nouvelles va entraîner une fréquentation nouvelle et, du coup, une redynamisation du quartier avec, sans doute, un afflux supplémentaire, à moins que tout le monde vienne en vélo ou en bus ou en train, de véhicules supplémentaires. Mais ce n'est pas ces activités- là qui imposaient d'un point de vue formel, réglementaire la création de stationnement, c'est le fait qu'il y ait des logements créés. Donc on répond à cette obligation liée à la création de logements. Mais on est conscient mais aussi satisfait qu'il y ait plus de monde, à l'avenir, dans ce quartier-là ».

Madame la Maire ajoute « Et dans l'espace de la Gare que l'Association va investir, il va aller au-delà de ce qu'un Service Public peut offrir à l'heure actuelle puisqu'il y aura des horaires d'ouverture qui seront adaptés aux passages et notamment le matin et le soir quand les gens prennent le TER pour aller travailler. Il y aura des espaces de coworking, salles de réunion aussi pour permettre ... Dans les jurys de recrutement, on voit des entrepreneurs qui arrivent à la Gare, qui réservent une salle et qui organisent des recrutements ou des réunions au niveau d'une gare. C'est dans cet esprit-là aussi que l'Association souhaite travailler ».

Michèle LE BAIL déclare « Je suis allée sur place ; il y a 40 places de stationnement sur le parking de la Gare et de nombreux stationnements tout le long de la rue de la Gare. J'ai bien compris que compte tenu du changement de destination de l'établissement et de la réglementation, des parkings doivent être prévus, mais il est précisé qu'ils peuvent être mutualisés. J'en profite pour dire que depuis la fermeture de la Gare, beaucoup prennent le bus et qu'il faudrait intervenir à Lorient Agglomération concernant la ligne 14 qui est complètement saturée ».

Yves GUYOT répond : « Peut-être qu'on passera à aucune matérialisation de stationnement parce ce ne sera peut-être pas nécessaire. C'est un peu un acte formel ».

Laure LE MARÉCHAL ajoute : « Concernant les bus, ce n'est pas manque de travailler avec Lorient Agglomération. Sur la ligne 14 notamment, les échanges sont plutôt nombreux. Voilà. Donc à suivre, je vous tiendrai au courant quand vraiment quelque chose aura bougé à ce niveau-là ».

Aurélia HENRIO ajoute « Je me permets d'intervenir à la suite des propos que vous avez tenus Madame la Maire et Yves GUYOT. Vous avez dit qu'il fallait se réjouir de voir qu'une Association allait pallier la disparition d'un service public. Je pense qu'on ne peut pas tenir ce genre de propos. Je ne mets pas en cause l'association et son sérieux. Est-ce que lorsque nous n'aurons plus de bureau de poste à Hennebont, on demandera au club local de cyclo de distribuer le courrier ? Doit-on aussi demander au club de boxe d'assurer les missions de la police et de la gendarmerie qui ne sont plus présentes sur notre territoire ? Tout à l'heure, on a émis un vœu pour un referendum en Loire Atlantique. Pourquoi ne pas aussi émettre un vœu pour la défense des services publics de proximité et leur maintien sur notre territoire ? N'oublions pas non plus que la Ville verse des subventions à l'Association. Donc si on se contente de ce fonctionnement et bien moi je ne peux pas entendre ce genre de propos. Cela m'a choqué. »

Madame la Maire répond : « On ne se réjouit pas de la disparition d'un Service Public. Par contre, on peut apprécier la volonté d'une Association de permettre une occupation des lieux et d'avoir des projets et de se dire

que la disparition du Service Public elle aurait de toute façon lieu. Ils avaient prévu la fermeture de la billetterie et que l'Association se dise on va quand même pallier la fermeture de la billetterie. On peut être en colère, on peut lutter contre mais, à un moment donné, quand elle ne nous appartient pas, il est très difficile de faire revenir la SNCF en arrière. Il y a des calculs économiques aussi qui sont faits. On voit bien qu'on achète nos billets maintenant d'une autre manière. Avoir quelqu'un qui est là au moment où on sait qu'il y a des passages dans la gare pour acheter des billets et avoir une présence permanente c'est autre chose. Je souhaiterais revenir sur le projet de l'Association qui est reconnu. Je souhaite rappeler le passage de Madame CAYEUX, la Présidente de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) qui est venue, dernièrement, à Lorient, pour signer la convention Petites Villes de Demain et qui a souhaité faire un crochet, à Hennebont, parce qu'elle souhaitait qu'on lui présente ce projet-là ce qu'ont fait avec un grand plaisir les membres de l'Association Départ Imminent. Donc je pense qu'il faut qu'on appuie ce genre de projet, qu'on reconnaisse aussi la valeur de ces projets-là. Je sais bien que vous les appuyez très fortement aussi ».

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Il n'y a pas que du fatalisme en politique : on peut aussi être offensif et faire en sorte que des décisions puissent s'inverser. C'est tout à notre honneur de peser pour que des décisions qui sont prises puissent être remises en cause et surtout c'est faire injure aux anciens Élus qui, à un moment ou un autre, se sont battus pour que justement ça ne ferme pas et qu'il y ait un service public digne de ce nom. Comme je suis un peu investi dans cette association, je ne prendrai pas part au vote. »

Madame la Maire répond : « Il y a aussi du pragmatisme. Et quelquefois il faut savoir faire preuve de pragmatisme pour être sûr de maintenir un certain nombre de choses ».

Présents : 29	Pouvoirs : 4	Total : 33	Exprimés : 32	
Unanimité	Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 2 (LI)	Non votant : 1
			PY LE BOUDEC ne prend pas part au vote	

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** la convention de concession de stationnement sur le domaine public, relative à ce projet d'aménagement, à intervenir avec le porteur de projet,
- ➔ **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer cette convention, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la finalisation de ce dossier.

17) Dénomination de voies : opération d'aménagement de l'ex-Maison de Cure du Quimpéro

Laure LE MARÉCHAL donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Nous allons voter ce bordereau car il nous semble important d'honorer la mémoire de deux grandes femmes qui ont marqué l'Histoire de France au XXème siècle. Permettez-moi de les présenter rapidement :

Joséphine BAKER qui ne fut pas qu'une simple artiste. Elle fut aussi résistante durant la Seconde Guerre mondiale dans l'armée française, militante antiraciste active aux côtés de Martin Luther King pour les droits civiques aux Etats-Unis et en France. Sur décision récente du Président de la République, elle fera son entrée au Panthéon le 30 novembre prochain, devenant ainsi la première femme noire à rejoindre les grandes personnalités qui y sont inhumées.

Autre personnalité féminine marquante à laquelle nous souhaitons rendre hommage : Gisèle HALIMI, avocate et militante de la paix, qui sera notamment très active dans la défense des membres du FLN au moment de la Guerre d'Algérie, qui n'aura de cesse aussi de dénoncer les crimes perpétrés lors de la Guerre du Vietnam. Gisèle HALIMI c'est aussi, bien sûr, une inlassable féministe qui œuvra sans relâche pour le droit des femmes. Rappelons notamment qu'elle s'est battue pour la légalisation de l'avortement et la criminalisation du viol.

Sachons donc, ce soir, par notre vote, saluer la mémoire de ces deux femmes qui incarnent les valeurs de notre République. »

Présents : 29	Pouvoirs : 4	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- **D'APPROUVER** les dénominations de voies proposées,
- **DE DIRE** que la dépense sera imputée au compte 2152.

18) Transfert instruments de musique à l'EPCC Trio...S

Claudine CORPART donne lecture du bordereau.

Présents : 29	Pouvoirs : 4	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- **DE TRANSFERER** les biens selon la liste jointe en annexe à l'EPCC Trio...S
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder à la mise en œuvre de la délibération

19) Admission en non-valeur et créances éteintes : Budget Ville

Pascal LE LIBOUX donne lecture du bordereau.

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- **DE DONNER SON ACCORD** sur l'admission en non-valeur des sommes évoquées ci-dessus.

20) Admission en non-valeur : Budget annexe du Port

Jean-François LE CORFF donne lecture du bordereau.

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- **DE DONNER SON ACCORD** sur l'admission en non-valeur des sommes évoquées ci-dessus.

21) Forfaits scolaires 2021

Valérie MAHÉ donne lecture du bordereau.

Valérie MAHÉ précise que : « Pour rappel, lorsque les écoles privées ont conclu des contrats avec l'Etat, celles-ci se sont engagées à dispenser les enseignements conformément aux règles et aux programmes de l'enseignement public.

S'agissant des enseignants, l'État prend en charge les salaires.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, toujours pour les classes sous contrat, l'État et chaque Collectivité territoriale doivent participer aux charges de fonctionnement dans les mêmes conditions que celles des établissements publics d'enseignement.

Le paiement des dépenses de fonctionnement d'une classe élémentaire privée sous contrat d'association est obligatoire pour les Communes.

Le montant est évalué à partir des dépenses de fonctionnement des écoles publiques de la Commune.

Telles que :

- L'ensemble des dépenses de fonctionnement des locaux (eau, électricité, chauffage...),
- L'entretien ou le remplacement du mobilier scolaire et du matériel collectif d'enseignements,
- Les fournitures scolaires, les dépenses pédagogiques et administratives nécessaires au fonctionnement des écoles publiques,
- La rémunération des intervenants extérieurs, recrutés par la Commune, chargés d'assister les enseignants pendant les heures d'enseignements,
- La quote-part des services généraux de l'administration communale nécessaire au fonctionnement des écoles publiques,
- Le coût des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) pour les classes préélémentaires.

A savoir, qu'en l'absence de précisions législatives ou réglementaires, la Commune peut, soit verser une subvention forfaitaire, soit prendre en charge directement tout ou partie des dépenses.

A rappeler également, que les dépenses d'investissement ne sont pas à prendre en compte pour le calcul du forfait scolaire, seules les dépenses de fonctionnement engagées par la Commune au profit des Écoles Publiques sont prises en compte.

Aussi, les textes législatifs et réglementaires ont réaffirmé l'obligation de parité et l'interdiction de financer un coût moyen par élève supérieur au coût moyen par élève des Écoles Publiques.

Par ailleurs, la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes préélémentaires est devenue une dépense obligatoire pour la Commune depuis la loi du 26 juillet 2019.

La mise à jour du coût d'un élève maternel fréquentant les écoles publiques fait apparaître un coût de 1 616.67 € (1 497.99 € l'an passé soit une augmentation de 118.68 € correspondant à 7.92 %).

Sachant que le coût médian de fonctionnement en France par élève de maternelle/an est de 1 508 € (remarque : les communes de 10 000 habitants ont le coût le plus élevé généralement).

Et le coût d'un élève élémentaire fréquentant les Écoles Publiques fait apparaître un coût de 499.76 € (491.53 € l'an passé soit une augmentation de 1.67 % ou 8.23 €). La moyenne nationale est quant à elle de 575 € ».

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Nous allons voter contre ce bordereau parce que nous considérons que le coût d'un élève de maternelle et d'élémentaire des Écoles Publiques que vous proposez ce soir est beaucoup trop élevé : vous avez cité le coût médian mais il s'avère que sur le Pays de Lorient, vous êtes dans le trio de tête et, si on compare à une ville de même strate, et je crois que c'est une comparaison que vous aimez faire, c'est la Ville d'Auray : il y a une différence de 268 € en maternelle et de 170 € en élémentaire, soit, si on rapporte aux effectifs d'Hennebont, un différentiel de plus de 100 000 €. Pourtant il ne semble pas que, dans nos écoles, les élèves bénéficient de conditions plus avantageuses qu'ailleurs. Si on va à Lanester, à Auray, on s'aperçoit que les écoles fonctionnent aussi bien dans des locaux, dans des écoles neuves comme à Auray avec l'école Joseph ROLLO. Donc s'il y a un problème, il ne vient pas de là. Le problème, à notre sens, il vient du mode de calcul. Vous avez fait un choix de calcul mais il est possible de faire autrement. Nous l'avons déjà exprimé l'année dernière : nous avons dit qu'il y avait possibilité de travailler ce coût. La loi précise bien qu'il s'agit de temps scolaire et ce temps scolaire qui doit être évalué. Là-dessus ce n'est pas le cas. Nous vous demandons de revoir ça et de nous retrouver dans un groupe de travail pour réévaluer ce coût. En fait vous avez adopté un

mode de calcul à la suite du contentieux avec les OGEC qui est avantageux et nous sommes prêts à nous investir au sein d'un groupe de travail.

Par ailleurs, il est regrettable qu'il n'y ait pas de distinction de faite entre les élèves de moins de 3 ans qui ne devraient pas compter dans les effectifs de maternelle car la loi stipule bien que la scolarité n'est obligatoire qu'à partir de 3 ans et donc les élèves de TPS (Toute Petite Section de maternelle) ne peut être inclus dans le forfait. Or aujourd'hui, ce n'est pas le cas et tous les élèves sont comptés sans distinction. A la rentrée 2021, les élèves de 2 ans ne peuvent pas être pris en compte dans le calcul. Dans cette affaire, il s'agit juste de bien gérer les dépenses de la Ville et, en ces temps d'austérité, d'être le plus rigoureux possible. »

Madame la Maire répond « Nous sommes sortis d'un contentieux et, à l'époque, il y avait un expert du Trésor Public qui avait accompagné la sortie du contentieux et qui avait indiqué un certain nombre de critères que nous avons à respecter, à l'époque, et ces critères-là ont dû être adoptés dans le protocole et le calcul qui avait été mis en place. Nous avons aussi le statut des ATSEM et le statut professionnel des agents dans nos écoles que l'on consolide. Nous, quand nous faisons notre calcul nous prenons l'ensemble de la rémunération contrairement à Auray qui ne prend qu'une partie de la rémunération des ATSEM. Ceci dit on peut faire un état des lieux, on peut reprendre les modes de calcul qui sont faits sur ce forfait scolaire. On attendra de votre part des propositions mais il faudra que ça corresponde, aussi, aux références des règles en vigueur et avec un protocole qui est fait sur un certain nombre de critères. Il faut savoir que cela ne peut être fait que de façon tripartite entre nous, les écoles et aussi le Trésor Public qui fait un contrôle. Donc on peut proposer de faire ce travail-là d'état des lieux, de voir où on en est et comment et dans quel cadre on peut retravailler ce calcul du forfait scolaire ».

Madame la Maire ajoute : « Je vous rappelle qu'on sortait d'un contentieux et qu'il y avait des choses qui nous avaient été imposées. Il a fallu trouver un accord avec les Écoles Privées, les OGEC à l'époque. Ceci dit on ne refait pas l'histoire. On va faire cet état des lieux et voir comment on peut faire évoluer le cadre ».

Yves GUYOT ajoute : « Je voudrais juste ajouter un point sur l'aspect plus matériel, je ne maîtrise pas du tout les calculs qui sont mentionnés-là. Le paradoxe, mais ce n'en est pas un si on compare avec les Communes qui ont plus d'écoles récentes, c'est que plus une Commune a des bâtiments récents et moins l'entretien coûte cher. Ce qui rentre dans le calcul de ce forfait est important. Ce n'est pas un paradoxe mais presque ».

Valérie MAHÉ ajoute : « Je partage tout à fait de faire un état des lieux et on se rapprochera de vous lorsque, le Service Finances, viendra pour refaire le calcul. Il n'y a pas de problème ».

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 28	Contre : 5 (HPT)	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **D'ADOPTER** le montant de la participation communale pour l'année 2021-2022 pour les élèves hennebontais de classes élémentaires à 499.76€ (à appliquer sur la base des effectifs de la rentrée 2022, le versement se faisant par trimestre),

➔ **D'ADOPTER** le montant de la participation communale pour l'année 2020-2021 pour les élèves hennebontais de classes maternelles à 1 616.67€ (à appliquer sur la base des effectifs de la rentrée 2022, le versement se faisant par trimestre),

➔ **DE DIRE** que la dépense sera comptabilisée au compte 6574.

22) Convention opérationnelle d'actions foncières entre la Commune d'Hennebont et l'Établissement Public Foncier de Bretagne, secteur de l'ancien Hôpital : compte rendu d'activité 2020

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Michèle LE BAIL déclare « Dans le cadre de la campagne, vous aviez prévu une Artothèque ».

Yves GUYOT répond : « ça va au-delà d'une Artothèque, c'est un équipement culturel, vaste et multifonctions avec des fonctions telles qu'elles existent déjà sur le secteur du centre Jean Ferrat et aussi certainement des tas de nouvelles activités que l'on a peut-être même du mal à formuler actuellement. On parlait de tiers-lieux il y a 2 ou 3 ans, donc un lieu de vie ».

Michèle LE BAIL ajoute « Il serait bien de prévoir le programme sans dénaturer la mise en valeur du patrimoine (basilique, propriété ELIOT) ».

Yves GUYOT répond : « Il faut être très clair. L'Établissement Public Foncier (EPF) a porté l'acquisition, la démolition et sa revalorisation dans le but de créer du logement à la place d'une friche, exactement dans le sens de ce que je disais sur l'existence du fonds friches. C'est des espaces qui ont été occupés et on les réoccupe de manière à ne pas poursuivre les extensions urbaines. Donc on n'a pas le choix, c'est inscrit dans la convention qui a été signée dès 2013. Les espaces qui ont été dégagés, ils laisseront place à du logement. Il faut faire un projet de qualité qui ménage les points de vue et les perspectives mais ce n'est pas un espace qui restera vide d'occupation urbaine ».

Frédéric TOUSSAINT ajoute : « Quand on s'est posé la question de la démolition, on fait appel aux services de l'UDAP, l'architecte des bâtiments de France et on a missionné une Architecte du Patrimoine Madame LIZERAND pour justement réfléchir aux potentialités d'aménagement du site notamment à travers la prise en compte des points de vue et des perspectives. Comme on est sur un site sensible en centre-Ville, toujours dans le cadre du SPR dont je vous ai parlé tout à l'heure, effectivement, l'Architecte des Bâtiments de France aura son mot à dire ainsi que l'Architecte en chef des Monuments de France. On est dans un projet qui va prendre du temps mais qui, par sa forme et son volume, correspondra aux attentes et à la prise en compte des perspectives ».

Claudine CORPART ajoute : « On était parti sur un autre sujet mais effectivement la médiathèque de demain ne ressemblera pas à celle des années 80 tel que c'est aujourd'hui sur Hennebont. André HARTEREAU le rappelait régulièrement mais on a eu la première médiathèque du Morbihan au début des années 80. L'équipement n'est plus, aujourd'hui, à la hauteur des besoins et des attentes de la population. En termes de surfaces et en termes d'usages, comment on vit une médiathèque aujourd'hui. Ce n'est plus l'endroit où on vient uniquement chercher de la ressource documentaire mais c'est un lieu de vie différent. Ce sont aussi des espaces modulables, c'est moins figé que sont aujourd'hui les équipements culturels donc avec des usages différents sur des fréquences d'ouverture différentes aussi. Cela pose vraiment beaucoup de questions sur qu'est-ce qu'un équipement public qui n'est pas forcément ouvert quand il faudrait et l'idée d'un nouveau lieu culturel permettra de rebattre toutes ces cartes-là. Après c'est tout un jeu de chaises musicales entre les différents équipements de la Ville. Il y a plein de conditionnel dans ce qu'a dit Yves GUYOT mais il y a plein d'idées. L'idée est de voir comment ce qui va se passer sur ce site de l'hôpital va permettre de dynamiser le cœur de Ville parce que c'est, quand même, un de nos enjeux. Comment faire que l'on vienne au cœur d'Hennebont, que l'on y reste, qu'on est envie de s'y balader, d'aller boire un café, d'aller y faire ses courses. La dynamique culturelle qu'il peut y avoir autour d'un lieu, ses modes de fréquentation différents peuvent y participer et c'est à cela que l'on va travailler ».

Présents : 28 Pouvoirs : 5 Total : 33 Exprimés : 0 Non votant : 33
Non votant : Prend acte

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **DE PRENDRE** acte de cette information.

23) Taxe foncière sur les propriétés bâties : limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Pascal LE LIBOUX donne lecture du bordereau.

Présents : 28 Pouvoirs : 5 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **FIXER** l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40 %, de la base imposable.
- ➔ **DE LIMITER** l'exonération uniquement aux logements, autres que ceux financés par des prêts aidés par l'Etat (prêts aidés type PLA ou PAP, prêts conventionnés, prêts taux zéro).

24) Succession Madame Monique RENARD veuve PORÉE

Lisenn LE CLOIREC donne lecture du bordereau.

Aurélia HENRIO déclare « C'est une remarque que nous avons déjà faite, me semble-t-il, en Commission « Ressources ». L'évaluation est faite avec un gros différentiel. On passe pour la maison de Six-Fours-Les-Plages de 470.000 € à 600.000 €. L'écart est colossal. Est-ce que le choix final du coût a été fait par nous et le notaire qui nous représente ? C'était ma première question. La deuxième question au niveau de l'estimation. Il manque tout de même des documents. Quid de l'amiante ? De mémoire, je ne sais pas de quand date la maison. Est-ce qu'il y a également un diagnostic plomb qui a été effectué ? On ne voit absolument rien qui apparaît. »

Lisenn LE CLOIREC répond « Ces documents-là sont en cours de réalisation et justement, d'où l'explication de la marge. Et si on a décidé de laisser les mandats aux prix les plus forts c'est pour laisser une marge de négociation ».

Présents : 28 Pouvoirs : 5 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE DÉCIDER** la mise en vente de ces biens,
- ➔ **D'AUTORISER** Madame la Maire à réaliser toutes les démarches en vue de permettre la vente de ces biens.

25) Modalités de recrutement des agents contractuels

Lisenn LE CLOIREC donne lecture du bordereau.

Michèle LE BAIL déclare « C'est une bonne chose ! il y a des besoins criant à l'EHPAD Stêr Glas, l'animatrice n'a pas été remplacée cet été ».

Madame la Maire répond : « ça n'a pas vraiment grand-chose à voir avec le fait de l'inscrire dans la délibération. Le même bordereau passera au CCAS puisque nous avons le même mode de recrutement. Quelquefois on ne trouve pas le personnel. La délibération passera de la même manière au Conseil d'Administration du CCAS ».

Aurélia HENRIO ajoute « Nous souhaitons intervenir sur ce bordereau prévoyant le recrutement d'agents contractuels. Il va de soi que pour faire face aux besoins ponctuels, je ne rappellerai pas la liste exhaustive des impératifs qui nous conduisent à recruter des agents contractuels, il devient à présent monnaie courante d'avoir à faire appel à des contractuels. Hennebont n'est pas le seul exemple. Nous voterons ce bordereau.

Nous souhaitons cependant signaler que ce type de contrat, s'il permet de contenter dans un premier temps le fonctionnement de la Collectivité, a cependant un effet indirect pervers. Les personnes recrutées ne bénéficient pas de toutes les garanties et de toutes les protections attachées au statut de fonctionnaire. Nous serons donc vigilants à ce que le recrutement d'agents contractuels par la Collectivité se passe dans de bonnes conditions. Ce type de contrat est souvent synonyme de précarité.

Bien que n'ayant que peu de visibilité sur le nombre de contractuels employés actuellement dans notre Collectivité à l'heure où je vous parle, il convient de remarquer que ces types de postes n'offrent guère d'attraction et de pérennité.

Les secteurs concernés sont en règle générale les secteurs du CCAS, dans le cadre de mission d'aide à la personne, ou encore le secteur périscolaire sur les différentes pauses méridiennes dans les écoles de notre Commune.

Ce sont des emplois ponctuels à temps partiel et également fractionnés sur une journée. J'en prends pour exemple les agents d'entretien qui interviennent en horaire décalé. Assistant fréquemment aux entretiens de recrutement pour la Commune, j'ai constaté qu'il est généralement assez difficile de trouver des candidats en nombre. A qui la faute ? Sans doute aux contraintes de ce type de poste.

Nous souhaiterions que vous portiez à notre connaissance, à toutes et tous ici présent.e.s, un état des lieux des postes contractuels de notre Commune. Quels sont les secteurs concernés ? Quelle est la proportion Hommes-Femmes ? Quelle est la durée moyenne de ces contrats ? Après nous avoir communiqué toutes ces informations, ne serait-il pas temps de procéder à un bilan et peut-être de repenser, ensemble, les besoins en ressources humaines de notre Collectivité. Nous devons, en effet, réfléchir aux leviers qui nous permettraient de rendre plus valorisants et plus attractifs ces postes destinés à contenter la Collectivité et l'âme du service public. N'oublions pas que derrière ces contrats, il y a des femmes et des hommes. »

Madame la Maire répond : « J'aimerais juste vous rappeler que durant le précédent mandat, nous n'avons jamais titularisé autant de personnel, que depuis le début de notre mandat c'est exactement pareil, qu'il y a une baisse drastique d'agents contractuels et que ces chiffres doivent figurer dans le bilan social qui a été présenté au mois de juin au Comité Technique. Donc on doit pouvoir, en se rapprochant des Ressources Humaines, avoir le chiffre et le nombre d'agents contractuels qui est faible dans la Collectivité par rapport au nombre d'agents titulaires. On n'arrivera jamais à se passer d'agents contractuels parce que quand on remplace sur un arrêt maladie, on ne peut pas remplacer l'agent titulaire par un fonctionnaire. Quand on a un accroissement temporaire d'activités c'est pareil et en activités saisonnières c'est la même chose. Il y a des endroits où effectivement on ne pourra pas se dire « on embauche des titulaires ». Mais sachez qu'on est extrêmement attentifs à la précarité des emplois et on est extrêmement attentifs quand le besoin est existant et pérenne à titulariser et à pérenniser des postes. On va voir avec la Direction des Ressources Humaines pour vous faire redescendre les chiffres ».

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- **AUTORISER** Madame la Maire à recruter des agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :
- au remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi susvisée (temps partiel, congé pour invalidité temporaire, congé de proche aidant, congé maladie, congé de paternité et d'accueil de l'enfant...); ces contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer ; ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent,
 - à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3-1. 1° de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs,
 - à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3-1. 2° de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs,
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 012,
- **DIRE** que la présente délibération annule et remplace les délibérations du 9 juillet 1999 considérant les évolutions réglementaires intervenues depuis,
- **AUTORISER** Madame la Maire à signer tout document relatif à ces contrats.

26) Modification du tableau des emplois permanents

Lisenn LE CLOIREC donne lecture du bordereau.

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- **MODIFIER** le Tableau des Emplois Permanents selon les modalités précisées ci-dessus,
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

27) Indemnités de fonction des élus

Lisenn LE CLOIREC donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Madame la Maire, Vous qui pensiez avoir définitivement fini avec cette question des indemnités des élus, voilà qu'une petite erreur de dactylographie la remet sur le tapis. Ce n'est vraiment pas de chance. Il y a parfois des sujets comme cela dont on ne se débarrasse pas si facilement tel le sparadrap du capitaine Haddock. Une nouvelle fois, donc, nous vous demandons d'allouer des indemnités aux sept élus des deux oppositions. C'est tout simplement, nous le répétons, une question de principe, de respect du pluralisme politique et de la démocratie, de reconnaissance de la fonction d'élus que nous sommes. »

Madame la Maire répond : « Une nouvelle fois on ne va pas refaire le débat. Je vous dirais que l'on reste sur ce qui a été décidé en début de mandat ».

Fabrice LEBRETON ajoute « Il est vraiment dommage, Madame la Maire, que vous refusiez toujours de répondre favorablement à notre demande qui est d'autant plus légitime que les arguments que vous avancez pour nous les refuser, ne tiennent pas. Madame la Maire, contrairement à ce que vous ne cessez d'asséner, nous ne sommes pas dans la défiance permanente, nous ne nous situons pas dans l'opposition systématique, nous ne sommes pas dans le clivage. Et vous le savez très bien. C'est vrai, nous ne partageons pas certaines de vos idées et nous nous positionnons dans l'opposition. Mais, avant tout, nous sommes, comme vous, des élus au service de la population. Nous sommes, comme vous toutes et comme vous tous, Mesdames et Messieurs de la majorité, des Conseillers Municipaux élus démocratiquement au suffrage universel. Ce n'est pas parce que nous ne faisons pas partie de votre majorité, que nous ne faisons pas vivre la démocratie. Vous le faites, en qualité d'Élus majoritaires ; nous, nous le faisons en tant qu'Élus d'opposition.

Tout à l'heure, vous avez répondu favorablement à notre proposition relative aux forfaits scolaires.

Pourquoi restez-vous campée sur des positions alors que dans d'autres communes, le versement d'indemnités aux élus d'opposition ne pose aucun problème ?

Le Maire de Lanester, par exemple, a choisi de verser des indemnités à tous les élus y compris aux deux élus d'opposition du Rassemblement National ; non par affinités idéologiques avec l'extrême droite évidemment, mais tout simplement parce que ce sont des élus et qu'ils exercent un mandat. C'est aussi simple que cela. Autres exemples : Fabrice LOHER, Maire de Lorient, a fait le même choix, tout comme Fabrice LOHER, Président de Lorient Agglomération qui a décidé d'allouer des indemnités à tous les élus, quel que soit leur groupe. Je pense que mes collègues communautaires ici présents trouvent cela tout à fait normal. Ce choix, certes, vous appartient, Madame la Maire, mais nous pensons que ce n'est pas de cette façon que vous allez répondre aux défis démocratiques que nous devons surmonter et auxquels vous avez fait allusion tout à l'heure. Si vous souhaitez vraiment vous engager pour que l'aspiration des citoyens soit entendue, pour reprendre les termes d'un bordereau que nous avons étudié en début de Conseil Municipal, répondez favorablement à notre demande. »

Madame la Maire répond : « Ce bordereau arrive une seconde fois sur la table. Je pense que s'il n'y avait pas eu cette faute de frappe on ne reviendrait pas sur ce débat et on ne reviendra pas sur une décision qui a été prise au début du mandat ».

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33
Unanimité	Pour : 26	Contre : 7 (HPT et LI)	Abstention : 0
			Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DÉCIDER** qu'à compter du 6 mai 2021, le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux est, dans la limite de l'enveloppe définie selon les modalités ci-dessus, fixé en référence à l'indice brut terminal de la Fonction Publique et que ces indemnités sont versées mensuellement aux taux précisés ci-dessus,
- ➔ **DIRE** que les dépenses correspondantes sont inscrites aux articles 6531, 6533 et 6534 du budget de la Commune,
- ➔ **DIRE** que la délibération 2021.05.005 du 6 mai 2021 est retirée.

28) Indemnités de fonction des élus - majoration

Lisenn LE CLOIREC donne lecture du bordereau.

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33
Unanimité	Pour : 26	Contre : 7 (HPT et LI)	Abstention : 0
			Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

Affiché le 03 11 2021

- ➔ **DÉCIDER** d'appliquer la majoration d'indemnités prévue pour les communes qui, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, ont été attributaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale prévue aux articles L. 2334-15 et suivants du CGCT,
- ➔ **DÉCIDER** d'appliquer la majoration d'indemnités prévue à hauteur de 15 % pour les communes sièges du bureau centralisateur de canton ou qui avaient la qualité de chef-lieu de canton,
- ➔ **FIXER** comme suit les taux des indemnités mensuelles de fonction avec majorations à compter du 6 mai 2021 :

Indemnités	Nbre	Taux avant majoration	Taux avec majoration DSU	Majoration bureau centralisateur de canton	Taux cumulé
Maire	1	38,31 %	53,04 %	5,75 %	58,79 %
Adjoint au Maire		16,50 %	19,80 %	2,48 %	22,28 %
Conseiller délégué	6	10,25 %	0,00 %	1,54 %	11,79 %
Conseiller référent	11	4,42 %	0,00 %	0,00 %	4,42 %

- ➔ **PRÉCISER** que les indemnités de fonction, fixées en référence à l'indice brut terminal de la Fonction Publique, et majorées comme indiquées ci-dessus, sont versées mensuellement,
- ➔ **DIRE** que les dépenses correspondantes sont inscrites aux articles 6531, 6533 et 6534 du budget de la Commune.
- ➔ **DIRE** que la délibération n°2021.05.006 du 6 mai 2021 est retirée.

Levée de la séance à 21 h 26
